



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Service de l'Urbanisme
Avenue Paul Hymans, 2
B - 1200 BRUXELLES

Bruxelles, #DATESIGNATURE#

Votre réf. : /

Réf. CRMS : **WSL20144**

Réf NOVA : **18/XFD/1784651**

WOLUWE-ST-LAMBERT. Avenue Georges Henri, 355.
(= ZP des peintures publicitaires murales *Sano* et *L'Alsacienne*,
sises av. G. Henri, 350)

PERMIS D'URBANISME : aménagement de deux logements
aux étages, extension du commerce du rez-de-chaussée,
aménagement d'une terrasse aux premier et deuxième étages
de l'immeuble.

Demande de la Commune du 13/12/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons les *remarques* formulées par la CRMS en sa séance du 12/01/2022.

Le projet n'a pas d'impact sur les peintures murales classées. En ce qui concerne le bien en question, la CRMS demande de revoir la composition de la devanture (prévoir de fines divisions) et de privilégier des châssis en bois. Elle demande également de conserver les soupiraux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : c.delwiche@woluwe1200.be ; urb.sted@woluwe1200.be ; cdegreef@urban.brussels ;
hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
kdepicker@urban.brussels